

## ARRÊTÉ

portant ouverture à la circulation publique de la RD 152,  
dans le cadre des travaux  
du contournement nord de Château-Gontier-sur-Mayenne,  
Commune de Fromentières

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

**VU** le *Code de la route* et notamment ses articles L411-3, R 411-8, R411-25 R411-26, R 412-26 à R412-28, R413-1 et R413-17 ;

**VU** le *Code général des collectivités territoriales* et notamment les articles L 3221-4, L3221-3 et L 2213-1,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014247-0012 du 22 septembre 2014, déclarant d'utilité publique la réalisation du contournement routier Nord de Château-Gontier, liaison RD20,

**VU** l'avis favorable d'ouverture émis par la Direction des infrastructures dans son rapport d'inspection de sécurité routière préalable à la mise en service du 5 août 2020,

**SUR PROPOSITION** du Directeur général des services du Département,

## ARRÊTE

**Article 1** : la nouvelle section de voie de la RD 152 (contournement nord), entre le carrefour de *La Filière* au PR 29+550 et le giratoire de la RN 162 au PR 30+792, est ouvert à la circulation publique le 6 août 2020, à 10h00.

**Article 2** : la section de l'ex RD 152 comprise entre le PR 30+000 et le PR 31+222 (carrefour RN 162) est intégrée au domaine public routier de la commune de Fromentières (VC 112). Le carrefour RN 162/ex RD 152 est fermé à la circulation automobile.

**Article 3** : la section de l'ex RD 152 comprise entre le PR 29+550 (carrefour de *La Filière*) et le PR 30+000 est transformée en liaison douce.

**Article 4** : Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de Monsieur le Maire de Fromentières. Il entrera en vigueur à compter de son affichage à l'Hôtel du Département.

**Article 5** : Une copie conforme du présent arrêté sera adressée pour exécution à :

- M. le Maire de Fromentières,
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne à Laval,
- M. Le Sous-Préfet de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- M. le Chef du Service départemental d'incendie et de secours de Laval,
- M. le Directeur du SMUR de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- M. le Directeur des transports et des mobilités de la Région Pays de la Loire.

AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LAMAYENNE.FR  
LE 6 AOÛT 2020

INSERTION AU RAA N° 348 - AOÛT 2020

*La Directrice générale adjointe,*



Sophie BONNIÈRE